

Centre d'animation palinzard
Frédéric Rebeaud
Croix-Blanche 25, CP187
1066 Epalinges



Concept de protection COVID-19 pour l'activité « Sport pour tous »

**Du dimanche 1^{er} novembre 2020 au dimanche 28 mars
2021. Salle de gym de Bois-Murat**

Documents :

1. Concept général
2. Concept spécifique pour la participation au Sport pour Tous

En principe, ce sont les directives de l'OFSP ou des cantons et communes qui s'appliquent. Les concepts de protection des exploitants des installations doivent également être respectés.

Version : 30 septembre 2020

Auteur : Frédéric Rebeaud, travailleur social de proximité, responsable « Sport pour tous »

Concept général

Nouvelles conditions cadre

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

Les principes suivants doivent être respectés lors de l'activité:

1. Pas de symptôme à l'activité

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer au Sport pour tous. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter le médecin cantonal.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, lors des discussions, après l'activité et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore **une distance de 1,5 mètre** avec les autres personnes. Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque. Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de la pratique sportive à proprement parler.

3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon ou du désinfectant, avant et après l'activité, pour se protéger soi-même et son entourage.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, une liste des présences, des contacts et des heures d'arrivée et de départ est tenue à l'entrée et à la sortie des participants à l'activité. La personne responsable est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 7).

5. Symptômes en salle

Adultes : Si l'adulte se sent fébrile, l'annoncer aux accompagnants et mettre le masque immédiatement. Sortir de l'enceinte du bâtiment et rentrer chez soi.

Enfant : Si l'enfant se sent fébrile, l'annoncer aux accompagnants. L'enfant met un masque immédiatement. Le met à l'écart du groupe et téléphone aux parents, afin que ceux-ci puissent venir le récupérer le plus rapidement possible.

6. Port du masque

Toute personne âgée de 12 ans ou plus est dans l'obligation de porter un masque à tout moment, **excepté durant la pratique sportive**. En cas de refus de porter le masque, la personne se verra exclue de l'activité.

7. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Pour le Sport pour tous, il s'agit de Frédéric Rebeaud, travailleur social de proximité. Frederic.rebeaud@epalinges.ch ou 0796478969.

Concept spécifique pour les participant du Sport pour tous

8. Accès et restrictions

L'entrée et la sortie se font strictement par la porte principale du bâtiment. Une personne sera postée à l'entrée pour noter les heures d'arrivée et de départ des participants.

Les vestiaires et douches ne sont pas mis à disposition des participants.

Les toilettes doivent être utilisées individuellement. Au besoin, le petit enfant peut être accompagné d'un parent.

Les parents ou autres personnes ne pratiquant pas de sport doivent porter le masque en tout temps.

Le nombre de personnes maximum présentes dans la salle de gym (parents, spectateurs et accompagnants compris) est fixé à 40.

9. Matériel

L'utilisation de matériel se fait selon les consignes des accompagnants.

Tout le matériel doit être désinfecté après utilisation : quand un groupe change de sport, avant de ranger un objet et à la fin de l'activité.

Les surfaces, espaliers, poignées de portes/fenêtres et interrupteurs sont désinfectés après l'activité.

10. Effets personnels

Les participants arrivent et partent en tenue de sport. Il est autorisé de changer de chaussures à l'arrivée.

Les affaires personnelles sont mises dans un sac à la responsabilité du participant.

Chaque participant doit être muni d'une gourde individuelle (il n'est pas autorisé de boire directement au robinet).

11. Contamination

Si un participant est testé positif dans les 14 jours suivant sa dernière participation à l'activité, prendre contact immédiatement avec le médecin cantonal en indiquant la date de sa dernière participation à l'activité « Sport pour tous ».